FORMULAIRE DE SELECTION « SCREENING » ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Projet SMART GAZ, Sénégal-Mauritanie : Accélération des ressources gazières pour la transformation économique - Phase 1 (P516520) partie SOMELEC

Types de sous projets : Déploiement d'un poste mobile, des équipements HTB et du matériel associé etc

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour aider à la sélection initiale des activités des Sous projets relatifs aux transport de l'électricité, la réparation et distribution. Il présentera les données primaires relatives aux différentes zones des sous projet avec les impacts environnementaux et sociaux identifiés ainsi que des mesures d'atténuation déclenchées. Il proposera aussi le type d'investigation environnementale et sociale requis s'il y a lieu, pour ce sous projet.

Section A. Identification du site

Élément	**Renseignement**
Nom et localisation du site (région, coordonnées GPS)	
Commune et département MOUGHATAA	
Équipement à installer ou à déployer (poste mobile GIS 225/33 kV, réactance 225 kV, autre)	
Type de déploiement (permanent / temporaire / urgence) ; durée prévue	
Entité de mise en œuvre et personne référente	
Date du screening et nom de la personne qui l'a réalisé (spécialiste E&S)	
À joindre : plan du site ou image satellite montrant un rayon de [500 m]	

Section B. Questions de screening

Répondre par Oui (O), Non (N) ou Ne sait pas (NSP). Toute réponse « O » dans une ligne marquée D (déclencheur) ou toute réponse « NSP » exige un suivi conformément à la Section C.

1. Terres et moyens de subsistance (déclencheur NES 5)

N°	**Question**	**O / N / NSP**	**Déclencheur**
1.1	Le site se trouve-t-il entièrement dans l'enceinte clôturée d'un poste existant de la SOMELEC (ou d'un autre opérateur de réseau) ?		Si N, passer à 1.2
1.2	L'utilisation du site nécessite-t-elle une acquisition de terres ou un changement du droit d'usage ?		D
1.3	Des personnes vivent-elles, cultivent-elles, font-elles paître des animaux, commercent-elles ou tirent-elles autrement des revenus		D

	sur le site ou sur son accès ?		
1.4	Les voies d'accès ou les zones de stockage temporaires limiteront-elles l'accès aux terres, à l'eau ou aux marchés ?		D

2. Populations proches et récepteurs sensibles (NES 4)

N°	Question	O / N / NSP	Déclencheur
2.1	Y a-t-il des habitations, écoles, centres de santé, lieux de culte ou marchés à moins de [100 m] des équipements ?		D
2.2	Le bruit des transformateurs ou des réactances peut-il atteindre les habitations voisines à des niveaux supérieurs aux limites nationales ou à celles des Directives ESS ?		D
2.3	Le public, y compris les enfants et le bétail, peut-il accéder au site ?		
2.4	Un service d'incendie ou d'intervention d'urgence peut-il atteindre le site ?		

3. Milieu naturel (NES 3, NES 6)

N°	Question	O / N / NSP	Déclencheur
3.1	Le site est-il situé dans ou à proximité d'une aire protégée, d'une zone humide, d'une zone côtière ou d'un habitat connu d'espèces protégées ?		D
3.2	Est-il à moins de [100 m] d'un cours d'eau, d'un oued, d'un puits, d'un forage ou d'une autre source d'eau, ou situé en zone inondable ?		D
3.3	Le site nécessite-t-il le défrichement de végétation ou l'abattage d'arbres ?		
3.4	La nappe est-elle peu profonde ou les sols très perméables, de sorte qu'un déversement d'huile pourrait atteindre l'eau ?		

4. Patrimoine culturel (NES 8)

N°	Question	O / N / NSP	Déclencheur
4.1	Existe-t-il des sites archéologiques, culturels ou religieux, ou des		D

	tombes, sur le site ou à proximité ?		
4.2	L'installation nécessite-t-elle des fouilles ou des perturbations du sol (fondations, tranchées) ?		Procédure de découverte fortuite requise si O

5. Installation, transport et accès

N°	Question	O / N / NSP	Déclencheur
5.1	L'itinéraire de transport des charges exceptionnelles a-t-il été évalué (routes, ponts, lignes aériennes, traversée de localités) ?		Si N, évaluation requise
5.2	L'itinéraire traverse-t-il des localités, des écoles ou des zones à forte circulation ?		Plan de gestion de la circulation requis si O
5.3	L'installation nécessite-t-elle des travaux de génie civil (fondations, bacs de rétention, clôture, route d'accès) ?		Exigences E&S applicables aux travaux si O
5.4	Existe-t-il sur le site une zone adaptée à la manipulation du SF6 et des huiles, à la rétention des déversements et au stockage des déchets ?		Si N, conception requise

6. Travailleurs et interaction avec la communauté (NES 2, NES 4)

N°	Question	O / N / NSP	Déclencheur
6.1	Plus de [20] travailleurs venus de l'extérieur de la zone seront-ils présents simultanément sur le site ?		Mesures de gestion de l'afflux de main-d'œuvre et de prévention de l'EAS/HS requises si O
6.2	Existe-t-il une capacité en santé et sécurité au travail (personnel formé, permis de travail, consignation) sur le site ou déployée avec l'équipement ?		Si N, formation avant utilisation
6.3	Les autorités locales et les riverains sont-ils informés de l'installation ou du déploiement prévu ?		Si N, informer avant l'arrivée

7. Opérations de drones (si des drones opèrent depuis le site ou à proximité)

N°	Question	O / N / NSP	Déclencheur
7.1	Les trajectoires de vol prévues traversent-elles des localités, aéroports, aérodromes ou zones interdites ?		Autorisation et information des communautés requises si O
7.2	Traversent-elles des habitats sensibles, des colonies d'oiseaux ou des couloirs de migration ?		D (examen NES 6)

Section C. Règle de décision

Résultat du screening	**Action requise**
Aucune réponse « D » et aucun « NSP » (poste existant, pas de nouvelle emprise, pas de récepteur ni d'habitat sensible dans le seuil)	Le PGES simplifié est suffisant. Procéder à l'appel d'offres et à l'installation. Appliquer la procédure de découverte fortuite en cas de fouilles.
Un ou plusieurs « NSP »	Obtenir l'information manquante (visite de site, consultation). Ne pas poursuivre avant résolution.
« D » uniquement dans les Sections 3, 4 ou 7.2 (environnement, patrimoine, faune)	Consulter l'équipe E&S de la Banque. Préparer des mesures d'atténuation propres au site ou une annexe au PGES, ou choisir un autre site, avant utilisation.
« D » dans la Section 1 (terres, moyens de subsistance)	Arrêter. Consulter la Banque. Privilégier un autre site situé dans un poste existant. À défaut, les instruments de la NES 5 doivent être préparés et approuvés avant utilisation.
« D » dans la Section 2 (récepteurs, bruit)	Appliquer des mesures de localisation, de zone tampon et de réduction du bruit, et informer les riverains. Consulter la Banque si les mesures ne permettent pas de respecter les limites.
Plusieurs « D » dans différentes sections	Traiter comme un risque plus élevé. Examen de la Banque requis. Instrument spécifique au site avant utilisation.

Section D. Mesures d'atténuation déclenchées

Cocher les mesures applicables et les joindre au PGES simplifié.

- [ ] Dispositif de manipulation et de récupération du SF6 en place
- [ ] Rétention des déversements d'huile (bac de rétention, séparateur eau-huile) et kit antipollution
- [ ] Mesures de réduction du bruit ou distance tampon
- [ ] Clôture, signalisation et contrôle de l'accès du public
- [ ] Protection incendie et contacts d'urgence
- [ ] Plan de transport et de gestion de la circulation
- [ ] Procédure de découverte fortuite
- [ ] Gestion de l'afflux de main-d'œuvre, code de conduite EAS/HS
- [ ] Information des riverains et des autorités locales ; coordonnées du mécanisme de gestion des plaintes communiquées
- [ ] Autorisation de vol des drones et information des communautés
- [ ] Dispositif de stockage et d'évacuation des déchets

Section E. Consultation du public

La consultation et la participation du public ont-elles été recherchées ? (Coopératives, populations, services techniques, ONG, mouvements associatifs locaux, etc.)

Oui ☐ Non ☐

Si “Oui”, décrire brièvement les modes de consultation, les outils applicables ainsi que les mesures qui ont été prises à cet effet. (Si nécessaire utiliser une feuille supplémentaire)

……
……

Section F : Classification du sous projet et proposition du travail environnemental et social ;

<u>Travail environnemental nécessaire</u> :

- Catégorie B : ☐

  Notice d'Impact Environnemental et Social :
  - Élaborer les TDRs
  - Réaliser la NIES,
  - Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

- Catégorie A: ☐

  Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES):
  - Élaborer les TDRs
  - Réaliser l'EIES,
  - Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

PAR requis ? Oui ☐ Non ☐

Si oui : Plan de Réinstallation (PAR)
- Elaborer les TdRs pour la réalisation du PAR
- Réaliser le PAR

- Catégorie C :

Aucun travail environnemental et social n'est requis mais des clauses environnementales et sociales et des bonnes pratiques dans le domaine E&S seront élaborés et versés dans les DAO.

Section G. Validation

Rôle	**Nom**	**Décision**	**Date et signature**
Spécialiste E&S de l'UMP (auteur du screening)			
Coordonnateur de l'UMP / responsable de l'entité		Approuvé / Sous conditions / Rejeté	
Spécialiste E&S de la Banque mondiale [pour tous les cas comportant un « D » ou un « NSP » ; examen par échantillonnage pour les autres]		Pas d'objection / Action complémentaire	

Conditions associées à la validation :

Registre des déplacements : Pour chaque déplacement ultérieur d'un équipement mobile, remplir de nouveau les Sections A, B et E. Consigner la date, le nouveau site et le résultat ci-dessous.

Date	**Nouveau site**	**Résultat du screening**	**Validé par**

Section H. Validation définitive par le Direction d'Evaluation et du Contrôle Environnemental

Commentaires et décision de la Direction d'Evaluation et du Contrôle Environnemental (DECE)

……
……
……
……
……